Cinquante-Quatrième Année. — N° 94 CINQ centimes le Numéro Lundi 22 et Mardi 23 Avril 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

## Gaffe administrative

Nous savons parfaitement qu'on ne les compte plus, mais, celle-ci est si cocasse qu'il serait malheureux de l'enfouir dans le silence.

Un de ces derniers jours, l' *Officiel* publiait la note suivante devant laquelle s'écarquillèrent les yeux du public :

« Les dons dits nationaux faits pour le corps expéditionnaire de Madagascar, en dehors des sociétés d'assistance aux blessés et aux malades, *ne pourront être acceptés que lorsque le ministre de la guerre y aura été autorisé par un décret du Président de la République.*

» Dès que ce décret aura paru, un nouvel arrêté ministériel sera publié en ce qui concerne les dons dits nationaux. »

Il est très difficile d'entrevoir la nécessité d'un décret présidentiel en si simple matière. Vous voulez envoyer quelques douceurs à nos soldats là-bas ; vous vous cotisez entre amis ou vous ouvrez une souscription publique ; les fonds réunis, vous faites acquisition de tabac, ceintures de flanelle, chocolat...., vous mettez en caisse et vous expédiez à l'adresse du général en chef qui procède comme il l'entend à la répartition.

Quoi de moins compliqué ? C'est ainsi que les choses se sont passées en des circonstances précédentes ; quel danger y a-t-il à ce qu'il soit fait de même cette fois encore ? Que craint-on et pourquoi tant de complications, d'autorisations et de salamalecs ? Si l'on pensait que la générosité des donateurs risquait de s'égarer en de mauvais choix, que les objets expédiés pourraient ne pas convenir aux troupes, étant données les conditions particulières de la campagne, un simple avis informant les expéditeurs du bureau de la guerre et qui fournirait tous les renseignements utiles suffisait pour résoudre la difficulté.

Vous croyez cela, vous, simplet ? La santé des soldats, considération futile. Ce qu'il faut conserver, c'est le prestige de l'administration.

Règle générale : on ne doit rien faire sans l'autorisation de l'ad-mi nis-tra-ti-on ! La manie de fourrer partout l'autorité et la hiérarchie a déjà conduit à des excès fièrement ridicules ; mais qu'on ne puisse plus envoyer un pot de confitures à un troupier sans que le Président de la République s'en mêle, celui-là est invraisemblable. Il semble, du reste, que cette expédition de Madagascar, difficile sans doute et jusqu'à un certain point périlleuse, mais non inquiétante en somme avec les ressources dont nous disposons, ait le don de faire perdre la tramontane aux chefs de l'administration militaire. Tout ce qui s'y rattache porte la marque d'un manque de mesure qui fait l'étonnement pour ne point dire la risée de nos voisins. On prend des précautions contre tout le monde, contre les patriotes imprudents qui pourraient, en envoyant des cigarettes aux soldats, traverser les desseins du général en chef ; contre les journalistes dont les articles pourraient révéler aux Hovas le secret de nos opérations ; on grossit jusqu'aux proportions d'une affaire d'Etat le moindre détail de service ; on s'enveloppe de mystère ou de solennité, on multiplie les effets de théâtre... Tout cela pour une paire de chaussettes, ou un caleçon qu'une brave campagnarde veut envoyer à son « fieu ».

Ma parole, bientôt, quand on aura envie de... s'absenter, il faudra demander la permission à *l'ad-mi-nis-tra-ti-on !!!!*

## Distinguons

La décentralisation ne fournit pas seulement des sujets d'études compliquées à la commission extraparlementaire, elle entretient aussi les polémiques de presse, en ce temps de chômage politique.

On confond d'ordinaire deux questions bien distinctes : la décentralisation proprement dite, qui détendrait les nœuds, sinon de l'unité nationale, du moins de la concentration des pouvoirs publics autour du gouvernement central, et la simplification des rouages administratifs.

C'est une erreur de croire que la décentralisation simplifierait les rouages. Au contraire, elle en créerait plus de nouveaux qu'elle n'en supprimerait d'anciens. C'est aussi chimère de penser qu'elle apporterait un soulagement au contribuable. Si elle offre l'avantage de permettre au citoyen de suivre de plus près l'emploi de son argent, elle ne lui demandera pas un sou de moins pour la dépense commune. Peut-être même entraînerait-elle presque partout des surcharges locales.

La simplification administrative est tout à fait indépendante de la décentralisation. Là-dessus, tout le monde est d'accord en principe. Reste l'application, fort difficile, sinon impossible en pratique, parce que chaque député, très disposé à voter la suppression en général des fonctionnaires inutiles, défend avec acharnement tous ceux des circonscriptions qui lui sont sympathiques et qui, s'ils n'ont directement appuyé son élection, ont du moins gardé vis à vis de sa candidature une amicale neutralité.

Il en est de cela comme des économies. Tous les députés les réclament et chacun vient apporter au budget une aggravation de dépense.

## *Les Droits sur les Vins*

A la veille de la discussion de la réforme de l'impôt des boissons — qui, on le sait, doit inaugurer la reprise des travaux de la Chambre en mai prochain — nous croyons devoir faire connaître le relevé de l'impôt sur les vins pour 1894 qui vient d'être dressé par l'administration des contributions indirectes.

Les droits sur les vins ont donné en 1894 un produit de 154,594,045 francs, dépassant de 6,664,301 fr. le produit de l'année 1893.

En raison de l'abondance de nos récoltes et en même temps de l'élévation des droits de douane, les importations de vins étrangers continuent à décroître. Elles ont été en 1894 de 4,492,000 hectolitres contre 5,892,000 en 1893, soit une baisse de 25 0/0.

La plus forte part de ces importations a été fournie par l'Espagne qui nous a expédié 2,215,000 hectolitres en 1893.

Ces vins étrangers ont été employés exclusivement pour la fabrication de vins de coupage et ne sont pas entrés directement dans la consommation.

La production des vins d'Algérie continue à s'élever : les envois de notre grande colonie algérienne en France se sont élevés, l'année dernière, à 1,995,000 hectolitres, dépassant de 180,000 hectolitres l'importation de l'année précédente.

## A MADAGASCAR

*Premières hostilités*

Le ministre des colonies a reçu du gouverneur de Diégo-Suarez le télégramme suivant :

« Nos troupes ont occupé la forteresse Ambohimarine évacuée par l'ennemi à la suite d'une vigoureuse attaque. Nous n'avons subi aucune perte. »

## Incendie de l'Ecole d'arts et métiers
### De Châlons-sur-Marne

Un terrible incendie a détruit l'avant-dernière nuit la plus grande partie de l'Ecole d'arts et métiers de Châlons : le feu a pris vers une heure du matin, dans un atelier d'ajustage qui occupait l'extrémité d'un vaste bâtiment construit assez légèrement, mi-partie en pierre, mi-partie en torchis.

En moins d'une heure, la moitié du bâtiment, qui ne contenait cependant, en dehors des matériaux de construction, que peu de matières inflammables, brûlait du rez-de-chaussée aux combles. Vainement les pompiers essayaient de couper la route au feu qui les gagnait de vitesse.

Vers trois heures, la deuxième partie du bâtiment où se trouvaient l'atelier des modèles et les approvisionnement de bois était à son tour la proie des flammes.

Deux heures après, on était maître du feu.

Le général Hervé, commandant le 6e corps, et le préfet de la Marne dirigeaient eux-mêmes les travailleurs civils et militaires.

Il n'y a pas d'accident de personnes à déplorer : les pertes dépasseront 600,000 francs. Près de vingt mille modèles en bois de machines diverses sont détruits.

On ignore les causes de l'incendie ; une ronde avait passé vers neuf heures à l'endroit même où le feu a pris et n'avait rien remarqué d'anormal.

## INFORMATIONS

**La résistance à la loi contre les Congrégations**

Hier, ont dû se réunir avec le comité des jurisconsultes, les délégués de NN. SS. les évêques de France pour arrêter le plan de résistance à la nouvelle loi de persécution.

**Le mariage du duc d'Aoste**

Le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans aura lieu le 8 juin, dans l'église de Kingston-sur-la-Tamise. C'est dans cette église que le comte de Paris épousa, le 30 mai 1864, sa cousine Isabelle d'Orléans, fille du duc de Montpensier.

**La convocation des recrues**

Plusieurs journaux ont annoncé que ce sont désormais « les commandants de corps d'armée — non plus les réservistes de la guerre — qui fixeront eux-mêmes la date de la convocation des recrues. Cette information est controuvée.

La date de la réunion du contingent est prévue par une loi, et le ministre de la guerre ne peut la modifier — à plus forte raison les commandants de corps d'armée ne peuvent-ils la changer.

M. le général Mercier a déposé un projet de loi fixant cette convocation au 1er octobre ; mais le Parlement n'a pas encore statué. Il va sans dire que, quand cette date aura été adoptée, elle ne pourra pas varier selon les régions, car l'instruction dans l'armée est uniforme et doit suivre une progression identique, simultanément, dans tous les corps d'armée.

**Le tableau d'avancement**

Le tableau d'avancement des officiers de tous grades de l'infanterie territoriale sera prochainement arrêté, et les commandants de corps seront immédiatements informés des noms des candidats maintenus audit tableau.

**Démission de M. Cuneo d'Ornano**

M. Cuneo d'Ornano, conseiller général du canton de Segonzac, fait savoir par lettre adressée aux maires du canton, qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections au conseil général. Il dit que, voulant remplir scrupuleusement ses devoirs de député de l'arrondissement de Cognac, il n'avait accepté que provisoirement d'entrer au conseil général.

M. Cuneo d'Ornano faisait cependant partie du conseil depuis environ dix ans.

**M. Rochefort à Nice. — Un meeting « dans le lac »**

Nice, 19 avril.— Ce soir a eu lieu le meeting socialiste présidé par M. Henri Rochefort.

Trois mille personnes assistaient à la réunion.

M. Ernest Roche a dépeint le rôle des députés socialistes.

Au moment où l'orateur venait de cesser de parler, une bande s'est introduite de force dans la salle et a empêché tous les discours.

M. Clovis Hugues n'a pu prendre la parole. Il a fallu lever la séance au milieu du bruit et des cris.

M. Rochefort a quitté Nice sur le champ et a regagné Marseille, en « brûlant » Cannes où avait été annoncée une réunion dont on redoutait les résultats.

**Arrestation d'un anarchiste**

La police d'Annemasse, arrondissement de Saint-Julien, a arrêté un nommé François Cravetta, sujet italien, arrêté à Nantua au mois de juillet de l'année dernière, comme ayant fait l'apologie du crime commis par Caserio sur le président Carnot et expulsé de France pour ce fait.

Cet individu, qui venait de Genève, voulait se rendre à Lyon, puis à Paris pour se mettre en relation avec les compagnons. Il a été écroué à la prison de Saint-Julien-en-Genevois.

**Le mariage ou le vitriol !**

Un vétérinaire de Béziers nommé Cazouls, ayant été attiré chez sa maîtresse, Hélène Caylus, repasseuse, à laquelle il refusait le mariage, s'est vu saisir et terrasser par le frère et l'oncle de la jeune fille, laquelle, en même temps, lui répandait de l'acide sulfurique sur le visage.

Ses blessures sont graves.

Les auteurs de cet attentat ont été arrêtés.

**Condamnation d'un secrétaire du « parti ouvrier »**

Roubaix, 20 avril. — Hier vendredi a été jugée au tribunal correctionnel l'affaire Detollenaere, le secrétaire du parti ouvrier qui a

dérobé 1,600 fr. à la chambre syndicale de l'industrie textile.

A l'instruction, Detollenaere avait laissé entendre qu'il y avait d'autres brebis galeuses dans le parti. On s'attendait à des révélations piquantes, mais l'ex-secrétaire n'a rien dit et est resté dans de vagues banalités.

Il a été condamné à six mois de prison, 25 francs d'amende et au remboursement de la somme escroquée.

**Quintuple assassinat**

Un crime épouvantable a été commis, il y a quelques jours, dans les environs de Lugano (Suisse).

Une Tessinoise a tué son mari à coups de marteau, pendant son sommeil, dans le but de pouvoir épouser son beau-frère, pour qui elle ressentait une violente passion.

Son crime accompli, cette femme brûla le cadavre de son époux, garrotta ses quatre enfants et les jeta dans un tonneau plein d'eau de pluie, dont elle boucha l'ouverture en y clouant des planches.

Elle a été arrêtée peu après son quintuple assassinat, au moment où elle cherchait à enfouir les cadavres des enfants ; elle a fait des aveux complets.

**Incidents sur la frontière russe**

Selon certains journaux, deux graves incidents se seraient passés à la frontière russe ; un cosaque aurait tué à coups de sabre un jeune homme prussien qui se promenait sur le territoire russe ; un autre cosaque aurait attiré deux étudiants sur le même territoire et les aurait arrêtés.

A la suite d'une plainte du gouvernement prussien, les autorités russes ont ouvert une enquête.

# Bulletin Militaire

**Etat-major général**

Par décrets :

M. le général de division Cailliot, commandant le 10e corps d'armée, à Rennes, membre du conseil supérieur de la guerre, est désigné pour être chargé de missions spéciales, en remplacement de M. le général de Cools, placé dans la section de réserve.

M. le général de division de Jessé, commandant la 1re division de cavalerie, président du comité technique de la cavalerie et membre de la commission mixte des travaux publics, est nommé, tout en conservant la présidence du comité technique de la cavalerie, au commandement du 10e corps d'armée, à Rennes, en remplacement de M. le général Cailliot.

Le général Jacquemin, commandant la 7e division de cavalerie et les subdivisions de région de Sens, Fontainebleau, Melun et Coulommiers, est nommé au commandement de la 1re division de cavalerie, à Paris.

Le général Lenfumé de Lignières, commandant la 6e division de cavalerie, à Lyon, est nommé au commandement de la 2e division, à Lunéville.

Le général de Boysson, disponible, est nommé au commandement de la 6e division de cavalerie, à Lyon.

Le général Henri de Kermartin, inspecteur général du 6e arrondissement de cavalerie, à Bordeaux, est nommé au commandement de la 7e division et des subdivisions de région de Sens, Fontainebleau, Melun et Coulommiers, à Melun.

Le général Mennessier de la Lance, commandant la brigade de cavalerie du 6e corps, à Dijon, est nommé inspecteur général, par intérim, du 6e arrondissement de cavalerie (brigades des 13e, 17e et 18e corps), à Bordeaux.

Le général de Benoist, commandant la brigade de cavalerie du 16e corps, est nommé inspecteur général, par intérim, du 3e arrondissement de cavalerie (brigades de cavalerie des 6e, 7e et 8e corps), à Dijon.

Le général Cabrié, commandant la brigade de cavalerie du 15e corps, à Marseille, est nommé au commandement de la brigade du 2e corps, à Compiègne.

Le général de Forsanz, commandant la 1re brigade de cavalerie d'Algérie, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 15e corps, à Marseille.

## REVUE HEBDOMADAIRE

21 avril 1895.

La semaine n'a pas été très brillante. Il faut dire du reste que les affaires ont été peu actives par suite des vacances de Pâques.

C'est le 27 courant, comme nous l'avons annoncé, que le Crédit Foncier va procéder à une émission de 500,000 obligations foncières de 500 fr., produisant un intérêt annuel de 14 fr. et participant chaque année à quatre tirages de lots. A chaque tirage, il est extrait de la roue 56 lots dont un de 100,000 fr.

Afin de permettre à la petite épargne de prendre facilement part à cette opération, le Crédit Foncier accorde aux souscripteurs de longs délais pour se libérer. On ne verse, par obligation, que 20 fr. en souscrivant, 20 fr. à la délivrance des titres et le solde par fractions de 50 fr. en neuf paiements espacés sur une période de trois ans et demi.

Le Crédit Foncier s'avance à 921.25.

Le Crédit Lyonnais a peu varié à 820.

Le Comptoir national d'Escompte est ferme à 615. La prochaine assemblée d'actionnaires votera certainement l'augmentation du capital. La Société Générale a progressé à 497.25 regagnant presque entièrement son coupon d'avril. Les services de cette société se développent tous les jours.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont restées calmes.

Les porteurs d'obligations de la Compagnie des chemins de fer économiques sont prévenus que le coupon n° 20 sera mis en paiement à partir du 1er mai à raison de 6.784 nets.

Les valeurs de Suez subissent un peu de tassement qui redonnera aux cours un peu délasticité.

Le Suez bénéficiera forcément de plus-values graduelles.

Hausse du Gaz Parisien à 1,125.

L'Italien a reculé à 88.15 sur la faiblesse de Berlin.

L'Extérieure est à 73. Il faut s'attendre à des mouvements en sens divers tant que l'insurrection de Cuba n'aura pas été réprimée.

Les valeurs ottomanes, faibles au début de la semaine, sont en meilleures tendances.

Les fonds russes ont légèrement rétrogradé.

Peu de changement sur les fonds hongrois.

Notre 3 0/0 se retrouve à 102.85 avec un marché très peu animé.

Au comptant, les obligations 5 0/0 de la Compagnie électrique de la rive gauche de Paris sont en progrès à 490. Leur revenu est de 4.70 0/0.

L'action des Charbonnages de Sosnowice est à 860 avec un marché animé.

En Banque, la Big Blow Gold est à 28.75.

Le bon foncier de la Golf Lands cote 32.50. On dit que cette Compagnie est en marché pour vendre ses terrains aurifères.

La Buffelsdoorn, introduite sur le marché par la London Paris Corporation, se traite à 155.

L'action des Grandes fabriques de papier de Paris s'avance à 106.

La Monte Rosa Gold a repris à 145.

L'action de l'Ecole Saint-Paul, qui prend tous les jours un nouveau développement, se négocie au pair.

# CHRONIQUE LOCALE

## *ET RÉGIONALE*

**Bulletin Météorologique du 22 Avril**

*Observations de* M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

| | Baromètre | | Thermomètre |
|---|---|---|---|
| Hier soir, à 5 h. | | au-dessus | 15° |
| Ce matin, à 8 h. | | au-dessus | 14° |
| Midi, | 767 m/m | au-dessus | 20° |
| Hausse, | » m/m | | |
| Baisse, | » m/m | | |
| Température minima de la nuit | | au-dessus | 11° |

SAUMUR

**Mort accidentelle**

Hier soir, vers 6 heures, Percevault, menuisier, sortant d'un cabaret de la rue de la Visitation, s'affaissait soudain sur le pavé. On le releva presqu'aussitôt ; mais il était mort. Comme il ne possède point de domicile fixe, on transporta son corps à l'Hospice.

On suppose que Percevault, qui s'enivrait fréquemment, a été emporté par une congestion alcoolique.

***

**Avis aux chercheurs**

Un des désagréments de la bicyclette à pneu est sans contredit la boue que les roues déplacent : trois bicyclistes arrivant hier matin de Tours et qui débarquaient place de la Poste en savent quelque chose.

Ces messieurs, surpris en chemin par le mauvais temps, sont arrivés à Saumur dans un état lamentable, ayant quelque analogie avec « les hommes de bronze »... terne.

Y aurait-il un moyen, en outre du système employé, de se préserver de la boue dans un cas fortuit ?

Avis aux chercheurs.

**Nos compatriotes à Madagascar**

Parmi les officiers qui vont à Madagascar, nous avons déjà cité MM. le colonel Oudri, le capitaine Louis de Place et le lieutenant Blavier.

Citons encore M. Paul Lange-Debron, chef de bataillon au 3e tirailleurs algériens, né à Fontevrault, et M. Maurice Caillaut, capitaine de cavalerie, né à Angers.

**Un souvenir**

On lit dans l'*Ouest artistique et littéraire :*

« M. Geffroy, ancien sociétaire de la Comédie-Française, est mort le 8 février dernier, à Nemours (Seine-et-Oise), à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Né à Maiquelay, dans l'Oise, en 1806, il avait fait ses études au lycée d'Angers, où il s'était lié d'une amitié profonde avec le poète angevin Julien Daillière. Ancien élève d'Amaury Duval, Geffroy était un peintre d'un grand talent : il a obtenu au Salon une 3e médaille en 1840, une 2e en 1842 et un rappel de 2e médaille en 1857. »

Le comédien Geffroy était également l'ami de M. Louvet — qui fut maire de Saumur, député et ministre — et de Dom Guéranger, abbé de Solesmes.

On sait que c'est à M. Louvet que l'on eut, en 1866, le 5 jeudi avril, pour l'inauguration du théâtre de Saumur, la bonne fortune de posséder plusieurs des éminents artistes de la Comédie-Française, MM. Geffroy, Regnier, Mmes Guyon, Arnould-Plessy et Emma Fleury, qui jouèrent le *Misanthrope* de Molière, la *Joie fait peur* et le *Mariage forcé*.

**Certificat d'études primaires**

Les examens pour le certificat d'études primaires auront lieu comme suit dans la circonscription de Saumur :

Canton de Vihiers (Garçons). — Vendredi 14 juin, 7 heures et demie, école de garçons de Vihiers.

Canton de Doué. — Lundi 17 juin, 7 heures et demie, école de garçons de Doué.

Canton de Saumur (nord-est). — Mercredi 19 juin, 8 heures, école de garçons des Ponts.

Canton de Gennes. — Samedi 22 juin, 8 heures, école de garçons de Gennes.

Canton de Montreuil-Bellay. — Mercredi 26 juin, 8 heures, école de garçons de Montreuil-Bellay.

Canton de Saumur (nord-ouest). — Samedi 29 juin, 8 heures, école de garçons des Ponts.

Canton de Saumur (sud) (aspirantes). — Vendredi 5 juillet, 8 heures, école de fille de la rue du Prêche.

Canton de Saumur (sud) (aspirants). — Jeudi 11 juillet, 8 heures, école des Récollets.

**Remember**

La *Lutèce* d'Augusta Holmès, qui vient d'obtenir un si éclatant succès au Havre pendant le séjour de M. Faure, a eu sa première audition à Angers.

La célèbre « compositrice » était venue diriger son œuvre que l'Association artistique d'Angers avait su rendre avec son autorité coutumière.

M. Chincholle et plusieurs chroniqueurs parisiens n'ont pas omis ce détail, tout en l'honneur d'Angers et de son Association artistique défunte, hélas !

**La direction théâtrale d'Angers et du Mans**

M. Rubillard, maire du Mans, a signé vendredi matin l'arrêté nommant directeur du Théâtre du Mans, pour l'année 1895-96, M. Morin, directeur du Théâtre d'Angers.

**Nos compatriotes au Salon**

Le jury d'admission au Salon des Champs-Elysées a admis les deux toiles envoyées par M. Charles Massard, boursier du département de Maine-et-Loire, ancien élève de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers.

L'une de ces toiles a pour titre : *Une Histoire*, et l'autre est un portrait de jeune fille.

**Vaccin du croup**

La Préfecture de Maine-et-Loire informe qu'il vient d'être créé cinq dépôts de sérum antidiphtérique, qui seront établis dans les hôpitaux d'Angers, Baugé, Cholet, Saumur et Segré, et placés sous la surveillance du pharmacien et des médecins de ces établissements.

**Les périodes d'instruction des instituteurs**

Quelques journaux se plaignent que, dans plusieurs régions, les réservistes instituteurs soient appelés, cette année, à faire leurs vingt-huit jours du 30 septembre au 27 octobre et ajoutent que, si cette date n'est pas modifiée, il en résultera une situation assez embarrassante pour les instituteurs convoqués dans ces conditions, puisque ces fonctionnaires se trouveront sous les drapeaux à l'époque de la rentrée des classes.

Il faut remarquer tout d'abord que cette mesure n'est pas particulière à certaines régions, car elle s'applique à tous les instituteurs appartenant à certaines catégories qui doivent accomplir une période d'instruction dans les régiments de réserve, les bataillons de chasseurs et les régiments du génie. Et, aux termes de la loi, les instituteurs réservistes sont soumis pour les appels, manœuvres, exercices ou mobilisation, aux mêmes obligations que les hommes de leur classe.

Mais, bien que la loi soit muette sur la question des dispenses en ce qui les concerne, l'autorité militaire a la faculté d'accorder aux membres de l'enseignement soumis à l'appel pour manœuvres ou exercices, sinon des dispenses totales, du moins des ajournements ou des devancements d'appel. Un instituteur convoqué en 1895 pendant le mois d'octobre peut demander à faire sa période pendant le mois de septembre 1895 ou pendant le mois de septembre 1896.

L'autorité militaire accueille toujours favorablement les demandes ce ce genre, quand elles sont appuyées par les inspecteurs d'académie.

LONGUÉ

**Terrible accident**

On nous écrit de Longué :

« M. David, conseiller d'arrondissement et suppléant du juge de paix du canton de Longué, vient de trouver la mort dans les circonstances suivantes :

» Jeudi dernier, jour de foire, les rues de Longué regorgeaient de monde ; les voitures, pour éviter tout accident, devaient avancer avec précaution. Vers six heures du soir, dans la rue de l'Aumônerie, un cheval attelé à une carriole et couduit par un journalier prit le galop et fendit la foule qui avait à peine le temps de se garer.

» M. David passait à ce moment ; la voiture, oscillant de côté et d'autre, vint l'atteindre au bas des reins et le jeta inanimé sur le pavé. Le cheval alla se heurter dans une maison voisine et s'arrêta.

» On s'empressa autour du blessé, mais celui-ci ne tarda pas à succomber.

» Le corps fut transporté au pied-à-terre que M. David possédait à Longué, pour être ensuite ramené au domicile du défunt, à Vernoil-le-Fourrier, où la sépulture a dû avoir lieu hier dimanche.

» Une enquête établira la responsabilité de ce terrible accident.

» M. David était le père du docteur David, médecin à Montreuil-Bellay. »

MARTIGNÉ-BRIAND

**Vol de poules**

Dans la nuit du 17 au 18 avril, quatre poules ont été soustraites, par un voleur resté inconnu, au préjudice de la dame Vieau, habitant la Vilaine, commune de Martigné-Briand.

### Accident à Trélazé

Samedi matin, vers 5 heures, un accident terrible s'est produit à la carrière de la Grande-Maison, commune de Trélazé.

Un ouvrier carrier, du nom de Houdeau, qui travaillait tranquillement au fond d'un puits, fut tué dans des circonstances vraiment horribles.

On commençait à sonner la cloche pour la reprise du travail, lorsque celle-ci se détacha subitement de la paroi où elle se trouvait et, s'engouffrant dans le puits, vint tomber, d'une hauteur de 100 mètres, sur la tête du pauvre Houdeau. Cette cloche pèse environ douze kilos.

Quelques ouvriers, qui travaillaient à côté, se portèrent au secours de leur camarade, mais tous soins étaient déjà inutiles.

Houdeau gisait sur le sol inanimé, la tête partagée en deux morceaux.

Son cadavre fut immédiatement remonté à la surface et transporté à son domicile, aux Plaines.

On juge du désespoir de la pauvre femme du défunt, désespoir encore plus grand, car elle reste seule pour élever ses trois petits enfants.

## L'Exposition d'Angers

Un coup d'œil d'ensemble sur l'Exposition d'Angers.

Les Beaux-Arts et l'Industrie sont installés dans un vaste palais qui couvre tout le Champ-de-Mars, soit 30,000 mètres de terrain et au centre duquel on a dessiné un très joli jardin avec grottes en rocailles, bars, kiosques, etc.

Ce palais est à deux pas du Jardin du Mail, une merveilleuse oasis de verdure au centre de la ville. On verra là une tour en fer de 30 mètres, du haut de laquelle on admirera un panorama superbe.

Tout auprès, l'Exposition d'Horticulture (et l'on sait que l'horticulture est une des gloires d'Angers), s'élève sur la place de Lorraine, avec, au centre, la statue de David d'Angers.

De l'autre côté du Palais des Beaux-Arts et de l'Industrie, sur le boulevard qui mène au Jardin des Plantes, on finit de construire un Village algérien. Un peut plus loin s'élève le Panorama de la bataille de Dogba.

Quant au Concours régional et au Concours hippique, ils se tiendront sur la place La Rochefoucauld-Liancourt, sur le bord même de la Maine.

Toutes ces installations sont presque finies, et une activité de bon augure règne dans toutes les parties de l'Exposition.

A bientôt des détails sur les attractions et les fêtes.

### Officier de l'instruction publique

A l'occasion du centenaire de la fondation de l'Ecole normale supérieure, M. Vannier, inspecteur primaire à Angers, est nommé officier de l'instruction publique.

### Une dispute absurde

Le lundi de Pâques, deux soldats du 77e de ligne en garnison à Cholet, l'un de la classe de 1892, l'autre de la classe de 1893, quittaient leur quartier, sans permission, pour s'en aller faire une partie de plaisir au pays du jeune soldat, dans une petite commune, voisine de Cholet, à Montfaucon.

Tout alla bien, on trinqua ferme toute la journée, le vin blanc coula à flots : le soir il fallut songer à regagner le quartier. Le jeune troupier pria son frère de les reconduire en voiture à leur garnison ; ce fut affaire conclue.

Chemin faisant, le soldat de la classe de 1892 trouvait que le cheval n'allait pas à une allure assez vive, il voulut prendre les guides ; son camarade s'y refusa ; une discussion éclata et des paroles on en vint aux coups.

Le soldat de la classe de 1892, au paroxysme de la colère, porta trois coups d'épée-baïonnette à son camarade qui fut atteint à la poitrine et au bras gauche.

Les blessures de cet homme ne présentent heureusement aucune gravité.

Quant au meurtrier, à sa rentrée au corps on s'est empressé de le mettre en lieu sûr.

### Triste accident dans un cimetière

On écrit de la Trimouille (Vienne) :

« Le sieur Dejeune, cordonnier, accompagné de son apprenti Emile Charré, se rendait au cimetière. Arrivé devant le tombeau de sa famille, il prit une échelle qui lui était nécessaire pour suspendre une couronne. Dejeune avait à peine gravi deux échelons que le monument s'effondrait sur le pauvre Charré, qui fut tué sur le coup.

» Charré était âgé de 17 ans. »

### Les foires

Les foires de la Semaine Sainte ont été très bonnes. De nombreux acheteurs de Normandie, de Vendée, du Nord et de la Belgique, enfin ouverte grâce aux démarches de nos députés, ont enlevé les animaux aux foires de Grez-en-Bouère et de Saint-Denis d'Anjou.

A cette dernière foire les offres étaient loin de satisfaire aux demandes. Aussi la foire de Champigné, le lendemain, était-elle excellente.

Les bons bœufs se vendaient, la paire, de 80 à 100 fr. plus cher qu'aux dernières foires d'Angers et de Segré. Les vaches d'herbage étaient excessivement chères, les vaches ameillantes moins courues ; les veaux de boucherie se vendaient, sur pied, 0 fr. 60 la livre, le mouton le kil. 1 fr., les petits cochons 30 fr. et mieux.

Les chevaux sont toujours très chers et les poulains se vendent bien. Le blé seul jette une note attristante sur nos marchés, au prix de 2 fr. 75 le double décalitre.

## *État Civil de Saumur*

**NAISSANCES**

Le 20 avril. — Renée-Victorine-Camille Robin, rue Brault, 22 ; — Léon-Auguste-Clément Pouchet, rue de la Visitation, 20.

**DÉCÈS**

Le 21 avril. — Lucie-Berthe Gabiller, 8 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 34 ; — Louis Percevault, menuisier, 53 ans, veuf de Marie-Joséphine Taveau, rue de la Visitation, 100 ; — Léger Guillaume, employé à l'Usine à gaz, 53 ans, rue de la Visitation, 50.

Le 22. — Marie Greffier, sans profession, 69 ans, célibataire, à l'Hospice.


## Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. »/» — Rideau, 8 h. 1/2

Tournée Ch. BARET

**LUNDI 22 Avril 1895**

UNE SEULE REPRÉSENTATION

**M. DIEUDONNÉ**, du Vaudeville

La Petite **PARFAIT**

De la Comédie Française (âgée de 9 ans)

*Et autres Artistes des principaux Théâtres de Paris*

LE GRAND SUCCÈS PARISIEN

# L'ENGRENAGE

Comédie en 3 actes, de M. BRIEUX.

**M. DIEUDONNÉ** remplira le rôle du sénateur *Morin*, qu'il a créé à Paris ; **M. Marsay** celui de *Remoussin*, qu'il a joué à Paris ; **M. Dauvillier** celui du marquis de *Storn*, qu'il a créé à Paris ; **Mme Guertet** celui de *Mme Remoussin*, qu'elle a joué à Paris.

INTERMÈDE :

Monologues et Imitation de YVETTE GUILBERT, par la petite LAURENCE PARFAIT

*Chansons Modernes, par* M. BARET, *qui les a créées à Paris*

# La Fille bien Gardée

Comédie-vaudeville en 1 acte, de Eugène Labiche et Marc Michel.

**M. Baret** remplira le rôle de *Saint-Germain* ; La Petite **Parfait** celui de *Berthe*.

Ordre : 1° *L'Engrenage* ; 2° *Intermède* ; 3° *La Fille bien gardée*


CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

*Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.)* Délivrance du 1er mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

*Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :*

| | kil. | 1re cl. | 2e cl. | 3e cl. |
|---|---|---|---|---|
| Royan..... | 277 | 33 05 | 24 80 | 16 70 |
| La Tremblade (plage de Ronce-les-Bains).. | 290 | 35 20 | 26 35 | 17 30 |
| Le Chapus (1)... | 232 | 30 » | 22 25 | 14 50 |
| Marennes..... | 225 | 29 25 | 21 70 | 14 15 |
| Fouras..... | 206 | 27 15 | 20 10 | 13 15 |
| Châtelaillon..... | 191 | 25 45 | 18 90 | 12 30 |
| La Rochelle..... | 181 | 24 35 | 18 05 | 11 75 |
| Les Sables-d'Olonne... | 192 | 25 55 | 18 95 | 12 35 |
| St-Gilles-Croix-de-Vie.. | 208 | 27 40 | 20 30 | 13 25 |
| Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de St-Jean-de-Monts..... | 206 | 27 15 | 20 10 | 13 15 |
| Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)..... | 221 | 27 10 | 20 05 | 13 » |
| Les Moutiers..... | 225 | 27 70 | 20 40 | 13 25 |
| La Bernerie..... | 228 | 28 10 | 20 65 | 13 40 |
| Pornic (2)..... | 236 | 28 60 | 21 30 | 13 85 |
| St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan).... | 229 | 26 70 | 20 15 | 13 45 |
| Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan..... | 238 | 26 70 | 20 15 | 13 55 |

*Nota.* — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai :

Places entières : 1re classe, 31 50 ; 2e cl., 23 75 ; 3e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1re cl., 15 80 ; 2e cl., 11 95 ; 3e cl., 7 85.

(2) Du 1er juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.


A quoi le **Tapioca Rils** doit donc sa réputation ? demandait-on : à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.


## LA PETITE SCIENCE

LES MITES. — MOYEN DE S'EN PRÉSERVER

C'est le désespoir des dames que de voir leurs ameublements dévorés par les mites. Il suffit d'un tapissier mal avisé qui se sera servi de crin contaminé, pour introduire le microbe dans la place. Comment y obvier ?

Il est bien évident que, lorsque le microbe a fait sa petite œuvre néfaste, on est désarmé. De même qu'en médecine il faut en cette affaire pratiquer la formule *principiis obsta*, et couper le mal dans sa racine.

A cet effet, il convient de saupoudrer les étoffes de pyrèthre ou de poudre de camphre. Il est très bon aussi d'aérer fortement, dans la limite du possible, les étoffes et les mobiliers menacés des mites. Ces insectes ont horreur de l'oxygène.

On peut aussi recourir à l'acide sulfureux, en enfermant les meubles contaminés ou suspects dans une pièce hermétiquement close et en y faisant brûler du soufre. Les objets métalliques qui garnissent les meubles doivent, dans ce dernier cas, être enduits de vaseline qui les préservera de toute attaque chimique intempestive.

Jeanne à son père, qui lui donne au dessert le plus petit morceau de la tarte qu'on vient d'apporter :

— Peut-tu me dire, papa, pourquoi mon morceau de tarte ressemble à l'Europe ?

Le papa, après réflexion. — Ma foi ! non.

Jeanne. — Eh bien, parce que l'Europe est la plus petite des cinq parties du monde !


# CRÉDIT FONCIER de FRANCE

Emission de 500.000 Obligations Foncières de 500 fr.

*Rapportant* **14** *fr. par an et participant à* **800,000** *fr. de lots.*

**PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS**

PAYABLES { 20 fr. en souscrivant ; 20 fr. à la répartition ; et le surplus en 9 versements.

**ON SOUSCRIT LE 27 AVRIL 1895**

A PARIS : au **CRÉDIT FONCIER de FRANCE** et dans les Principales Sociétés de Crédit

DANS LES DÉPARTEMENTS :

**Chez MM. les TRÉSORIER-PAYEURS GÉNÉRAUX ;**
**Chez MM. les RECEVEURS PARTICULIERS des FINANCES.**

OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

*On souscrit dès à présent sans frais*

**A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

28, rue Beaurepaire, Saumur.

# A. GENDREAU

BOULANGER

*Rue du Portail-Louis, 40*

Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour,

**Le Pain Kneipp**

suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de

**Mgr KNEIPP**

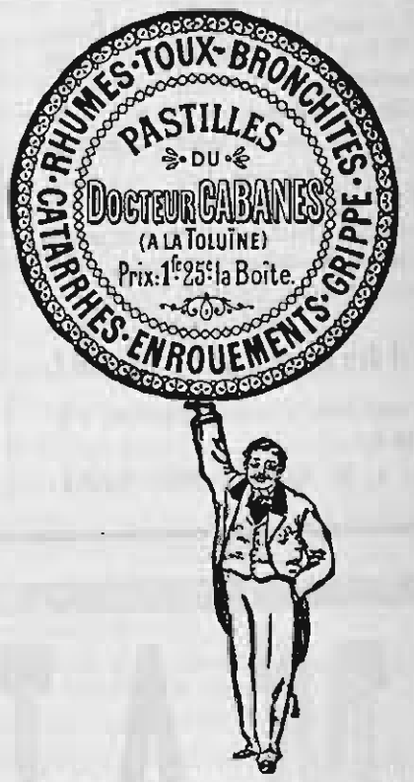


*Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES ? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.*

DÉPÔT Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

Etude de Me BRAC, notaire.

# A LOUER

DE SUITE

**L'ANCIENNE MAISON CHATAIN**

**et ses Grands Magasins**

*Rue Saint-Nicolas, n° 20.*

S'adresser à M. GIRARD, rue de la Fidélité, ou à Me BRAC, notaire.


*Le Gérant*, L. DELAUNAY.


# TISANE DUSSOLIN

**Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.**

*Prix : 4f50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez* DERBECQ, *Phie, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.*

Depôt à *Saumur*, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Etudes de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, n° 7, rue du Temple, successeur de Me COQUEBERT DE NEUVILLE,
Et de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

# A VENDRE

**Aux enchères publiques**

*Le SAMEDI 4 MAI 1895, à midi, en l'étude et par le ministère de* Me LELIÈVRE, *notaire.*

PREMIER LOT

La ferme du Petit-Bois, située à Saint-Lambert-des-Levées, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres, d'une contenance totale de 5 hectares 92 ares 63 centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

SECOND LOT

Deux parcelles de terre et pré, sises à Saint-Lambert-des-Levées, l'une dite le Petit-Pré-du-Chapeau, l'autre la Pièce-des-Pironnières, d'une contenance totale d'environ 59 ares 34 centiares.

Mise à prix : 1,500 fr.

TROISIÈME LOT

1° Une maison, sise à la Garenne ou à l'Ouche-Prunier, commune de Saint-Lambert-des-Levées, avec écurie, hangar, toit à porcs, cour, jardin et terres, d'une contenance totale d'environ 46 ares 69 centiares ;

2° Environ 49 ares 50 centiares de terre et rangées de vigne, à la Jambonnière, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Mise à prix : 5,000 fr.

QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre, dite la Grande-Pièce-des-Pironnières, sise à Saint-Lambert-des-Levées, contenant 1 hectare 10 ares.

Mise à prix : 3,000 fr.

CINQUIÈME LOT

Une pièce de terre, dans la Pièce-de-la-Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 55 ares environ.

Mise à prix : 1,500 fr.

SIXIÈME LOT

Une pièce de terre, située au canton du Champ-Peltier, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant environ 11 ares.

Mise à prix : 100 fr.

**Total des mises à prix : 31,100 f.**

*Pour tous renseignements, s'adresser :*

1° A Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué poursuivant la vente ;

2° A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

---

Etudes de Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Mes POPIN et BEAUREPAIRE,
Et de Me BEAUCHESNE, notaire à Ambillou (Maine-et-Loire).

# VENTE

*Aux enchères publiques*

Et par suite d'acceptation bénéficiaire

EN 29 LOTS,

*Le Dimanche 28 Avril 1895, en l'étude et par le ministère de* Me BEAUCHESNE, *notaire à Ambillou, à 10 heures du matin.*

1° Une MAISON, au bourg d'Ambillou, comprenant : boulangerie avec four, pressoir, citerne, petit hangar, mur mitoyen, chambre au-dessus de la boulangerie, grenier couvert en ardoises au-dessus de cette chambre, cave dans le roc, portions de cour, puits commun, cour commune avec citerne et cave commune.

2° Une autre MAISON, sise au même lieu, comprenant : chambre à feu, grenier au-dessus, autre chambre sans cheminée, écurie avec fenil, cave sous roc, portion de cour, puits, cour, citerne, cave.

3° Une MAISON de fermier, au même lieu, comprenant : deux chambres, écurie, cave voûtée, boulangerie avec four, remise, grenier, cour, jardin.

4° Une MAISON et ses dépendances, situées dite commune d'Ambillou, composée d'un rez-de-chaussée, deux cabinets sur la route, deux chambres sur la cour, dont une à cheminée, grenier sur le tout, un hangar, petite cour, passage commun, deux écuries, grenier au-dessus, une grande écurie, grenier au-dessus, hangar sur piliers, petite cour, toits dessus, le tout se tenant, une portion de jardin.

5° Et vingt-cinq parcelles de TERRE et VIGNE, le tout situé communes de Denezé, Ambillou et Noyant-la-Plaine (Maine-et-Loire).

**Sur la mise à prix totale de . . . . 9.115**

*S'adresser, pour renseignements :*

1° A Me DURANCEAU, avoué à Saumur ;

2° A Me BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

---

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

# A VENDRE

## Une Propriété

**Appropriée pour une industrie**

*Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,*

**Exploitée par M. Besnard.**

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire

---

# A VENDRE

*Dans les environs de Saumur*

**Plusieurs Propriétés de rapport**

**ET D'AGRÉMENT**

Avec ou sans habitation, très beaux sites, chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

---

# A CÉDER

## CAFÉ DU THEATRE

**LONG BAIL**

*S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR*

---

**Entreprise de Fumisterie**

## J. GUBETTA

*48, Rue de Bordeaux, SAUMUR*

Chauffage fixe et mobile. Construction de Fours pour Boulangers et Pâtissiers. Fours à chaux. Générateurs. Cheminées d'usines tôle et briques. — Réparations.

---

# A LOUER

PRÉSENTEMENT

## PROPRIÉTÉ

**A Saint-Martin**

Maison et 1 hectare de Jardin bien affruité, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

---

## Bouchard-Bayle

**Architecte-Expert**

47, Rue Dacier, Saumur

---

# A VENDRE

**Rognures de papier pour emballage**

S'adresser au bureau du journal.

---

Commodité, Économie

# LESSIVE MAGIQUE

## FAIRE SA LESSIVE

*Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.*

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

**Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU**

***ÉPICERIE NOUVELLE***

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, **SAUMUR.**

---

SOCIÉTÉ DES

# HUILES D'OLIVES DE NICE

## IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

**33, Rue d'Orléans**

ET

**Rue Dacier, 38,**

**SAUMUR**

(Maine-et-Loire)

*Extrait de l'article 2 des statuts :*

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

| Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice | Huile d'Olive Vierge Impériale |
|---|---|
| Le Flacon, **2.40** \| Le 1/2 Flacon, **1.20** | Le Flacon, **2.80** \| Le 1/2 Flacon, **1.40** |

*Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.*

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

| | |
|---|---|
| En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10** | En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1,30** |
| — de 10 kil., — **1** » | — de 10 kil., — **1.20** |

*Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.*

*N.B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.*

Vinaigre d'Orléans..... le litre » 40 et » 50
— pur vin..... » 70 et vieux » 80

**Arrivage de primeurs tous les jours**

Saumur, imprimerie Paul Godet.

---

# MAISON CRÉMIEUX

***Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.***

## AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

## Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps-Été

## COSTUMES COMPLETS A 35 FR.

Sur mesure

---

# EPICERIE CENTRALE

## P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

*Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct*

**Produits Alimentaires Félix POTIN.**

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

**Vin rouge 35 c.** le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

**Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.**

*P. ANDRIEUX.*

---

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
*Hôtel-de-Ville de Saumur* *1895*

LE MAIRE,

*Certifié par l'imprimeur soussigné.*